

Séance du 6 Décembre 1939

L'an mil neuf cent trente-neuf et le six décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montréjeau s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Roger de Lassus, Maire.

Étaient présents: M. M. Bouché, Bieabout, Barone, Azum, Beyret, Giraudon, Sabayle, Sodère, Castet, Boudoumet, Isnard, Fuyssieux, Seilhan, Vallet.

Absents: M. M. Blanchard, Guyenne, Norbessan, Marégot Suberbielle.

Budget primitif de 1939  
adopté par le Conseil Municipal.

### Recettes ordinaires

1	Attribution	de patentes	1800.00
2	"	de fonds commun des boissons.	20.000.00
3	"	de chiffre d'affaires	2000.00
4	5 cent.	de contr. fonc. pers. mob.	1.200.00
5		de traitement garde-champ.	6.200.00

à reporter.

Report.

6	Cent. p. assistances.	25 000. 00
7	5 cent. h. chem. vicinaux	2 314. 00
8	Ch. vicinaux ordinaires	1 388. 00
9	Ch. vicinaux	41 337. 00
10	Case s/ chiens.	1 600. 00
11	Droits de place	120.000. 00
12	Redev. passerelle rue du Parc.	300. 00
13	Revenues s/ l'Etat	118. 00
14	Interets fonds places au Tresor	1 000. 00
15	Location propriétés communales.	590. 00
16	Concessions au cimetiere	1 500. 00
17	Loc. carcass provis.	100. 00
18	Concessions d'eau.	35 000. 00
19	Subv. Bourdan-Gol. p. sap-pauvres.	60. 00
20	Permis de chasse	2 000. 00
21	Subv. Bureau Ricuf. p. assistances	1 000. 00
22	Tant s/ fonds commun cartes d'ident. étrangers.	400. 00
23	Remb. p. réajustement part force motrice.	1 000. 00
24	Partic. Etat à dépenses d'intérêt national.	24 543. 00
<u>Total recettes ordinaires</u>		<u>271 927. 00</u>

Recettes extraordinaires

61	15.90 p. emprunt de	135.000	7 500. 00
62	7.42	50.000	1 500. 00
63	32.02	200.000	15 100. 00
64	14.34	100.000	6 765. 00
65	12.50	100.000	3 895. 00
66	4.68	37.500	2 210. 00
67	2.75	28 600	1 291. 00
68	4.82	37 800	2 275. 00
69	9.66	90 000	4 537. 00
70	4.29	50 000	2 024. 00
71	8.39	60 000	3 960. 00
72	4.96	39 000	2 340. 00
73	7.68	56 000	3 624. 00
74	19.40	185 000	11 971. 00
75	9.54	81 000	4 300. 00
76	10.27	75 560	4 890. 00
77	6.85	49 910	3 230. 00
78	182.65	1. 235. 069	86 122. 00
79	29.78	217. 000	14 042. 00
80	22.10	161. 000	10 418. 00
82	Amortissement d'intérêts d'emprunts		2803. 00

Total recettes extraordinaires.

19 9017. 00

Récapitulation des recettes ordinaires	271.927.
extraord.	199.017.
Total.	<u>470.944</u>

Dépenses ordinaires	
1 - Traitement Secré	
1 - Traitement Secrétaires et employé	19.584. 00
2 - Frais de bureau	300. 00
3 - Indemnités à la charge de la commune	400. 00
4 - Assurances sociales	3000. 00
5 - Allocations familiales	2500. 00
6 - Frais confection robes	200. 00
7 - Indemnité p. chute de vie	7000. 00
8 - Traitement garde-champêtre.	6200. 00
9 - Timbres mandats et registres comptabilité	1000. 00
10 - Entretien service des eaux	18000. 00
11 - Publications administratives.	400. 00
12 - Salaire Tambour. afficheur.	5600. 00
13 - 1/10 personnel Rec. Munic.	500. 00
14 - Indemnité au fossoyeur.	2500. 00
15 - " au carillonneur.	500. 00
16 - " aux Médecins État-Civil.	600. 00
17 - Contributions biens communaux	5000. 00
18 - Reser. f. prise d'eau à la Noste	410. 00
19 - Salaire Agent auxiliaire	1300. 00
20 - Entretien bâtiments communaux	7000. 00
21 - Eclairage avancé de la fore	125. 00
22 - Téléphone et provision.	800. 00
23 - Assurances bâtiments communaux et assurances diverses.	4000. 00
24 - Entretien de l'horloge.	400. 00
25 - Indemnité distribution télégrammes	500. 00
26 - Contingents p. assistances.	25.000. 00
27 - " santé publique	2.500. 00
28 - Inspection sanitaire des écoles	7.000. 00
29 - Prime à la Natalité	500. 00
30 - Indemnité logement aux instituteurs	872. 00
31 - Chauffage et balayage des classes.	4000. 00
32 - Indemnité à madame de couture	500. 00
33 - Salaire femme service école maternelle	600. 00
34 - Indemnité surveillance instituteurs	3900. 00
35 - Suby. Union Sportive.	1125. 00
36 - " Cadets Comminges.	1125. 00
37 - " Musique	2700. 00

à Reporter



Report.

38 - Subv. Société Secours Mutuels.	900. 00
39 - " " Sts Gêrheurs à la ligne.	180. 00
40 - Entretien rues et places publiques	7000. 00
41 - Eclairage rues et bâtiments communaux	16000. 00
42 - Entièrement bores et immondices	14400. 00
43 - Salaire cantonnier voie urbaine	3760. 00
44 - Force motrice	4500. 00
45 - Entretien chemins vicin. ord.	43247. 00
46 - Dépenses diverses.	250. 00
47 - Chemins grande communication	1542. 00
48 - Fête 14 Juillet.	3600. 00
49 - Autres fêtes.	3400. 00
50 - Abonnement Sts Auteurs	305. 00
51 - Particif. Service défense contre l'incendie	452. 00
52 - Huile arrosage usine Matières	1000. 00
53 - Dépenses imprévues	200. 00
54 - Part régisseur d'excédents concessions.	8000. 00
55 - Sapeurs-pompiers, entretien matériel etc.	6000. 00
56 - Subv. au Centre anti-cancéreux	100. 00
57 - " au Comité Centre anti-tuberculeux	50. 00
58 - Travaux et achats divers.	14000. 00

Total des dépenses ordinaires

271927. 00

Dépenses extraordinaires

101 - Annuité emprunt	135.000	7500. 00
102	50.000	1.500. 00
103	200.000	15100. 00
104	100.000	6765. 00
105	100.000	5895. 00
106	57.500	2210. 00
107	28.600	1685. 00
108	37.800	2275. 00
109	90.000	5995. 00
110	50.000	2995. 00
111	20.000	3962. 00
112	39.000	2340. 00
113	56.000	3624. 00
114	185.000	11971. 00
115	81.000	4500. 00
116	49.910	3230. 00
117	75.560	4840. 00
118	1.255.069	86122. 00
119	217.000	14042. 00
120	161.000	10418. 00

199017. 00

Récapitulation.	
Dépenses ordinaires	271 927.
Dépenses extraordinaires	199 017.
Total.	<u>470 944.</u>

M. le Maire rappelle que, par sa délibération du 3 Avril 1937, le Conseil Municipal a décidé, en vue de la construction d'une Mairie, d'acquiescer de M. Bérins Jacques, pour la somme de frs 150.000, un immeuble d'une contenance de 450 m<sup>2</sup> et inscrit au cadastre sous les n<sup>os</sup> 415 et 416 de la section D ;

Qu'il a été procédé à l'enquête de commodo et incommodo et qu'il en a été dressé procès-verbal le 16 novembre 1937 par M. le Maire de Jourdau. Solignan désigné à cet effet par arrêté de M. le Sous-Préfet de St. Gaudens en date du 5 novembre 1937 ;

Que par arrêté de M. le Préfet du 24 Janvier 1938, l'acquisition de l'immeuble dont il s'agit, a été déclarée d'utilité publique et la commune de Montrejeau autorisée à la réaliser ; le montant de cette acquisition devant être couvert au moyen d'un emprunt à la Caisse Primaire Vieillesse et Invalidité de la Région Toulousaine.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de contracter un emprunt de la somme de frs 161.000 francs (150.000 frs, prix d'acquisition, plus 11.000 frs, frais d'acte présumés) aux taux de 5%, auprès de la dite Caisse.

Le Conseil Municipal, qui l'expose de M. le Maire, délibère ce qui suit :

Un emprunt de la somme de frs 161.000 sera à la diligence de M. le Maire, contracté auprès de la Caisse Primaire Vieillesse et Invalidité de la Région Toulousaine, sous réserve de l'autorisation de M. le Préfet. Il sera affecté à l'acquisition d'un immeuble de M. Bérins, en vue de la construction d'une Mairie.

La commune se libérera de la somme due à l'établissement prêteur, par suite de cet emprunt, en trois annuités comprenant outre la somme nécessaire à l'amortissement du capital, l'intérêt du dit capital à 5% par an.

Le taux d'amortissement de cet emprunt étant de 6.470679, l'annuité à verser s'élèvera à frs 10418 et le paiement en sera assuré au moyen de 12,10 centimes extraordinaires recouvrables pendant trente ans à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1934.

L'assemblée autorise enfin M. le Maire à signer le traité qui interviendra ultérieurement entre l'établissement prêteur et la commune pour la fixation des conditions du prêt.

M. le Maire expose au Conseil que le traité avec la Société des Auteurs et Compositeurs de Musique doit être renouvelé. Il s'est mis en rapport avec le représentant de cette Société et a fait

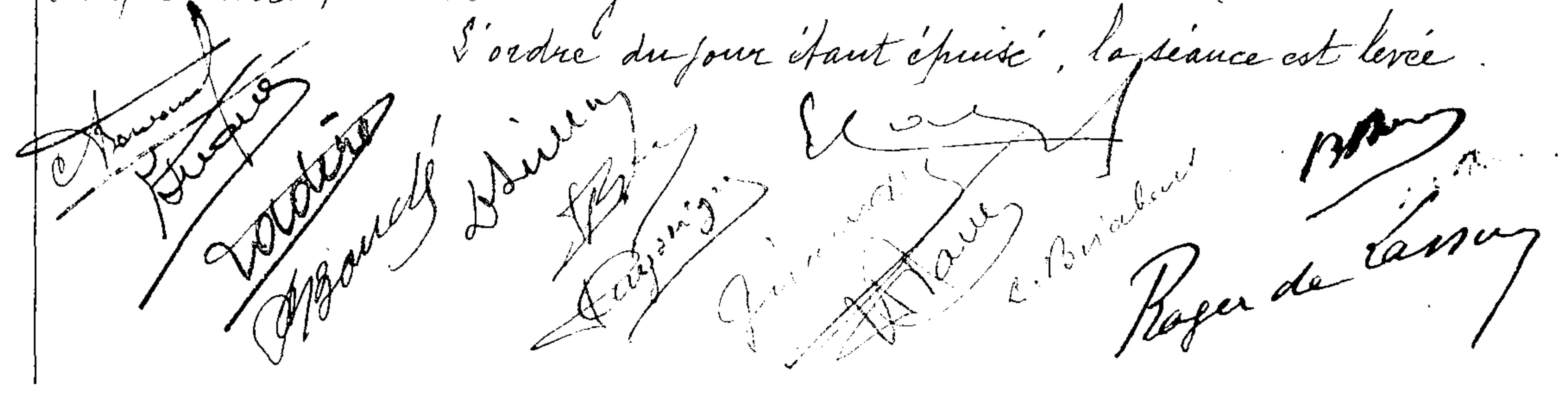


établir un nouveau traité qu'il soumet à l'Assemblée en la priant de vouloir bien le sanctionner de son approbation.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce traité, l'approuve dans toute sa teneur et autorise M. le Maire à le signer.

Dit que le montant des droits annuels à verser, soit fr. , sera chaque année, inscrit au budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.


  
 [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]

Roger de Laruy